



AVIS PUBLIC

Règlement 484-01-2020

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que le conseil municipal, à une séance extraordinaire tenue le 6 avril 2020, adoptait le règlement suivant :

- ***Règlement d'emprunt 484-01-2020 amendant le Règlement 484-2019 décrétant une dépense et un emprunt de 750 000\$ pour la mise aux normes d'un tronçon de l'avenue Saint-Denis***

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement le 21 mai 2021.

Le règlement est actuellement sur le site Internet de la Ville de Saint-Sauveur, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance dans la section « documents ».

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 2 juin 2021.

Le greffier adjoint,

Yan Senneville, OMA